
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2022

Le conseil municipal d'AHUN s'est réuni le 19 avril 2022 à la Mairie d'AHUN en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry COTICHE Maire, selon la seconde convocation du 15 avril 2022, faute de quorum à la séance du 14 avril 2022.

ETAIENT PRESENTS : M. COTICHE, M FOIRET, Mme DUBOUIS, M CHERRORET, Mme FAURE, M CHAUSSECOURTE

ETAIENT EXCUSES : Mme DEMAY pouvoir à Mme FAURE
M DESLOGES pouvoir à M FOIRET
Mme ENGUEHARD pouvoir à Mme DUBOUIS
M CHARLES, M. BOUDEAU et M DENIAU

ETAIENT ABSENTS : Mme MAZIERE, M. PACAUD, Mme LAURENT

☞ Mesdames DUBOUIS et FAURE sont élues secrétaire de séance.

☞ **Le compte-rendu de la dernière séance du 28 février 2022 et du 14 avril 2022 sont approuvés à l'unanimité.**

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Lors du conseil municipal du 13 décembre 2021, le conseil municipal a accepté la dissolution de l'AFR.

M le Maire demande au conseil son accord pour incorporer les biens de l'actif de l'AFR et reprendre l'actif et le passif.

Il propose de donner compétence à M Desloges adjoint pour la signature des actes administratifs afférents à cette affaire.

☞ **Vote tous pour**

DISSOLUTION DU BUDGET DU LOTISSEMENT DU CHERCHENY

M le Maire rappelle au conseil que tous les lots de ce lotissement ont été vendus et que toutes les opérations comptables ont été passées, il propose au conseil de dissoudre le budget annexe du Chercheny au 31 décembre 2021.

☞ **Vote tous pour**

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 COMMUNE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou	ou	ou	ou	ou	ou
Résultats reportés		223 766,86		370 748,69		594 515,55
Opérations de l'exercice	1 044 967,21	1 409 705,84	783 707,89	488 451,57	1 828 675,10	1 898 157,41
TOTAUX	1 044 967,21	1 633 472,70	783 707,89	859 200,26	1 828 675,10	2 492 672,96
Résultats de clôture		588 505,49		75 492,37		663 997,86
Restes à réaliser			380 117,07	131 468,13	380 117,07	131 468,13
TOTAUX CUMULES	1 044 967,21	1 633 472,70	1 163 824,96	990 668,39	2 208 792,17	2 624 141,09
Résultats définitifs		588 505,49	173 156,57			415 348,92

☞ **Le conseil municipal approuve le compte de gestion et le compte administratif 2021 de la commune.**

Il décide d'affecter le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- Une part de l'excédent de fonctionnement servira à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour **173 156,57 €**.
- Le solde soit **415 348,92 €** sera reporté à la section de fonctionnement du budget communal 2021.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou	ou	ou	ou	ou	ou
Résultats reportés		12 752,83		142 620,33		155 373,16
Opérations de l'exercice	83 219,13	79 905,41	341 766,20	262 019,70	424 895,33	341 925,11
TOTAUX	83 219,13	92 658,24	341 766,20	404 640,03	424 895,33	497 298,27
Résultats de clôture		9 529,11		62 873,83		72 402,94
Restes à réaliser			50 000,00	36 000,00	50 000,00	36 000,00
TOTAUX CUMULES	83 219,13	92 658,24	391 766,20	440 640,03	474 895,33	533 298,27
Résultats définitifs		9 529,11		48 873,83		58 402,94

☞ **Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2021 du service d'assainissement.**

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 LOTISSEMENT BOIS DES GARDES

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **0,28 €** et les recettes à **144,93 €**.

Pas de dépense d'investissement, report de déficit de 24,73 € il y a donc un résultat global de 192,20 €.

☞ **Le conseil municipal approuve le compte de gestion et le compte administratif 2021 du lotissement Bois des Gardes.**

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 LOTISSEMENT LE CHERCHENY

Aucune dépense ni recette en 2021, il y a donc un résultat global de 0,60 €.

☞ **Le conseil municipal approuve le compte de gestion et le compte administratif 2021 du lotissement Le Chercheny.**

TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

M FOIRET présente le produit attendu de la fiscalité directe locale.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2022

☞ **Vote tous pour**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les commissions vie associative et finances ont étudié les demandes de subvention déposées par les associations. Aux vues des propositions de ces commissions, il est proposé d'inscrire au compte 6574 la somme de 15 000 €.

Il est précisé qu'il sera possible pour les associations de demander une subvention exceptionnelle en cours d'année en fonction des projets.

☞ **Vote tous pour**

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE L'ECOLE

M Le Maire rappelle aux conseillers que selon la délibération du 25 mars 1994 la commune d'Ahun avait proposé que les communes de Chamberaud, Cressat, Fransèches et Moutier d'Ahun versent une participation forfaitaire de 1000 francs par élève (soit 152 euros).

Considérant que le coût par élève est désormais d'environ 600 € le Maire propose de réévaluer la demande de participation aux frais de scolarité pour les enfants des communes précitées scolarisés à l'école primaire d'Ahun et propose de la porter à 150 € par enfant et par année scolaire.

☞ **Vote tous pour**

TARIFS SALLE DES FETES

Ce point est reporté à un prochain conseil.

BUDGET 2022 COMMUNE

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 814 668 ,00 €.
En investissement, le budget s'élève à 843 117,07 € en dépenses et en recettes.

☞ **Le conseil municipal adopte ce budget.**

BUDGET 2021 ASSAINISSEMENT

Il s'équilibre en exploitation à 122 049,00 € et à 238 222,00 € en investissement.

☞ **Le conseil municipal adopte ce budget.**

BUDGET 2022 LE BOIS DES GARDES

Il s'équilibre à 544,93 € en fonctionnement et à 224,73 € en investissement.
Il reste 2 lots à vendre au prix de 17 € le mètre carré.

☞ **Le conseil municipal adopte ce budget.**

CAHIER DES CHARGES PROJETS PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES AU SOL

M le Maire explique au conseil municipal qu'afin de garantir le sérieux du porteur de projet, de s'assurer du respect de notre territoire et limiter le mitage de nos paysages tout en protégeant le secteur agricole, la commission urbanisme, environnement propose de mettre en place un cahier des charges listant les actions auxquelles les porteurs de projets devront se conformer pour pouvoir déposer un permis de construire de centrale photovoltaïque au sol (cahier des charges consultable en mairie).

☞ **Vote tous pour**

QUESTIONS DIVERSES

- Le permis d'aménager pour la Maison Ages et Vie et le lotissement les Pelades a été transmis à l'agence départementale d'attractivité, il est en cours d'instruction.
- Zone artisanale : 2 permis de construire ont été récemment autorisés : magasin Alliance Pastorale et station service / station de lavage Intermarché. Ils s'ajoutent à celui de Mathieu DAVID entreprise de peinture.

- M le Maire annonce sa démission de la vice-présidence de la Communauté de Communes Creuse Sud Ouest, celle-ci sera effective fin juin 2022.
- Travaux Maison France Services : les travaux sont en cours dans l'ancienne perception, la Préfecture a annoncé un report de labellisation pour décembre 2022.
- Travaux programmés :
 - Décapark et rampe de skate dans l'ancien camping
 - Réfection de la voirie
 - Remplacement des chaudières de l'école primaire et de l'ESAT
 - Reconstruction de la fontaine place de la Liberté
 - Réfection des toitures de l'Office de tourisme, ESAT
 - Réfection d'une classe avec changement du mobilier et installation d'un VPI à l'école primaire
- Diagnostic assainissement de la Route de Limoges en cours

☞ **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15**